

DELIBERATION N° 2026-76

OBJET : Avis du conseil municipal sur le projet de modification du Plan Local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Considérant le courrier de Bretagne porte de Loire Communauté, reçu en Mairie de Grand-Fougeray le 21 septembre 2026, de notification du dossier de modification n°4 du PLUIH au titre de l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, avant l'ouverture de la mise à disposition du public prévue début décembre 2026.

Considérant que le conseil municipal peut transmettre avant le 30 octobre 2026 une délibération du conseil municipal avec d'éventuelles observations ,

Monsieur le Maire, rappelle les objets des modifications du PLUIH :

Règlement écrit

- Modification de la règle relative à la récupération des eaux de pluie,
- Complétion de la règle alternative relative aux clôtures en zones naturelles et forestières conformément à l'article L. 372-1 du Code de l'environnement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

DE DONNER un avis favorable à ce projet de modification du Plan Local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH).

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 12 OCTOBRE 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 035-213501240-20261012-DEL20202676-DE

SEANCE DU : 12 octobre 2026
CONVOCATION DU : 8 octobre 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 8 octobre 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 8 octobre 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23

* en exercice : 23

* présents : 21

* absent(s) : 2 (dont 2 procuration(s))

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :

M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, Mme Ludivine BOUJU, M Loïc LEMAU, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Yasmina PROVOST, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, M Gwénaél GICQUEL, Mme Alysée VILLETTE, M Romain GEFFRIAUD Mme Sylvie GERNIGON, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, M Christophe PLOTEAU, M Mikael GICQUEL - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :

M Philippe SANTERRE représenté par Mme Laura BRUNEAU
Mme Carole GUIBERT représentée par Mme Cathy GUILLOIS

MEMBRES EXCUSÉS :

Néant

MEMBRES ABSENTS :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, à l'unanimité

Approbation du compte-rendu de séance en date du 07/09/2026, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, M Christophe PLOTEAU, M Mikael GICQUEL et Mme Carole GUIBERT)

RETRAIT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Convention de mise à disposition pour la maison de l'emploi et des services et de l'auditoire de justice, à l'unanimité

DÉCISIONS DU MAIRE:

RAS